



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81
www.fr.ch/smc

—

Contexte international et national

La plupart des Etats sont confrontés à des problèmes semblables face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au VIH/sida/hépatite. L'échange scientifique sur la prévention, les projets, les expériences et la gestion des risques ne cesse de gagner en importance. Cet échange s'effectue fréquemment dans le cadre d'organisations internationales (ONU, OMS, Conseil de l'Europe) et la Suisse y promeut sa politique des quatre piliers en matière de drogue. Parallèlement, elle veille à ce que ses connaissances soient accessibles à la communauté internationale et inversement.

Une « Convention internationale unique » existe depuis 1961 et est toujours en vigueur aujourd'hui. Compte tenu des évolutions importantes qui ont eu lieu durant les dernières années, une session spéciale des Nations-Unies consacrée à la drogue a été fixée pour 2016. Une nouvelle Convention internationale pourrait en découler. La Suisse demande une analyse complète des résultats de la Convention internationale actuelle et une renégociation en vue d'une politique plus flexible et plus cohérente. Elle y promeut des politiques anti-drogue qui intègrent les questions de santé et de sécurité et qui respectent les droits humains de toutes et tous, y compris des personnes souffrant d'addiction.

Le 30 novembre 2008, les citoyens suisses se sont prononcés en faveur de la révision de la loi sur les stupéfiants (LStup), ce qui confirme une politique de la drogue, dont la justesse se vérifie dans la pratique depuis les années 1990. Cette révision a permis d'ancrer dans la loi la politique des quatre piliers ainsi que le traitement avec prescription d'héroïne. En outre, la protection des enfants et des jeunes a été renforcée et les compétences sont réglées par la Confédération et les cantons.